



PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA SELLE-CRAONNAISE

Séance n°3 du 24 mars 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-quatre mars, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle Doisneau-Lamy, sous la présidence de Joseph JUGÉ, Maire.

Présents : Joseph JUGÉ, Sylvie BELLANGER, Séverine DERVAL, Lionel MOAL, Chantal JOUFFLINEAU, Danièle GODET, Christian BLAISE, Jacky LEPAGE, Guillaume BELOUARD, Adrien JONCHERAY.

Excusés : Mathieu FRÉMONT, Olivier DERSOIR, Christophe BOIS, Samuel HOUILLOT, Cédric RIVRON.

Secrétaire de séance : Jacky LEPAGE.

Conformément à l'article 10 de la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021, à compter de cette date, les mesures de vigilance sanitaire pour les réunions des organes délibérants sont prorogées jusqu'au 31 juillet 2022. Ainsi, les réunions peuvent se dérouler en tout lieu et le quorum peut être fixé au tiers des présents.

APPROBATION DU PV DU 24 FEVRIER 2022

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le compte-rendu du conseil municipal du 24/02/2022.

I. PRESENTATION DU PROJET « DU CHAMP A L'ECOLE »

Ce projet a pour objectif de transmettre aux enfants, qui sont les citoyens de demain, l'ambition environnementale portée par le bâtiment de l'école.

Le projet pédagogique a deux objectifs principaux :

- Sensibiliser les écoliers au cycle de la matière
- Fabriquer ensemble du mobilier pour la cour d'école.

Ainsi, à partir d'un arbre (châtaignier ou chêne) de la commune ou fournit par un habitant, il s'agit d'imaginer un mobilier pour la cour.

Les écoliers seraient parties prenantes du projet avec des interventions en classe sur le sujet des ressources locales et renouvelables, un atelier dans la classe pour concevoir un mobilier et un atelier à l'extérieur pour suivre la conception : abatage, sciage, nouvelles plantations et transport du mobilier à l'école.

Le corps enseignant de l'école de la commune a donné un avis favorable à ce projet.

Le coût de cette opération s'élèverait à 5 800 €.

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve le projet** présenté par le cabinet d'Architectes Huitorel et Morais (35)
- **Accepte de prendre en charge les coûts** liés à cette opération.

II. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

La commission « Finances », réunie le 15 mars 2022, a étudié les demandes de subvention reçues par les associations communales, intercommunales et nationales. Voici le récapitulatif de leur proposition :

	Proposés par la commission	Votés lors du conseil
<u>Commune</u>		
APE	500,00 €	500,00 €
Ecole publique	715,00 €	715,00 €
Etang du Lavoir	250,00 €	250,00 €
FC SOM 53	1 500,00 €	1 500,00 €
Groupement protection cultures	200,00 €	200,00 €
Gym Selloise	500,00 €	500,00 €
Société de Pêche Niafles/La Selle	100,00 €	100,00 €
Tennis de table	1 000,00 €	1 000,00 €
Tous en Selle	200,00 €	200,00 €
	4 965,00 €	4 965,00 €

Intercommunes

Batterie-Fanfare du Craonnais	200,00 €	200,00 €
Comice Agricole et son comité	50,00 €	50,00 €
Secours catholique (CCPC)	50,00 €	50,00 €
	300,00 €	300,00 €

Autres

AMF 53 (adhésion)	268,02 €	268,02 €
CAUE 53 (adhésion)	100,00 €	100,00 €
Chambre de métiers et de l'artisanat	50,00 €	50,00 €
Fondation du Patrimoine	75,00 €	75,00 €
Fourrière Départementale	347,80 €	347,80 €
Maires ruraux Mayenne	110,00 €	110,00 €
Polleniz 53	600,00 €	600,00 €
Réseau des collectivités mayennaises - Synergies	300,00 €	300,00 €
	1 850,82 €	1 850,82 €

7 115,82 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Accepte de verser les subventions aux associations selon le tableau récapitulatif ci-dessus.

III. TAXES LOCALES 2022

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Trésorerie Générale de la Mayenne a transmis l'état de notification des bases prévisionnelles 2022 de la commune de La Selle-Craonnaise. Ce document retrace l'ensemble des bases prévisionnelles d'impôts directs locaux et des compensations qui sont notifiées en début d'année.

Le Conseil Municipal doit déterminer les taux de la taxe foncière sur le bâti et de la taxe foncière sur le non-bâti.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- De maintenir les taux d'imposition pour 2022 tel que présentés ci-dessous :

- Taxe foncière sur le bâti : 53,02 %
- Taxe foncière sur le non-bâti : 36,96 %

IV. BUDGET PRINCIPAL 2022

Monsieur le Maire et Madame l'Adjointe en charge de la commission « Finances » présentent et détaillent le Budget Principal 2022 de la commune qui se synthétise ainsi :

DEPENSES INVESTISSEMENT	MONTANT	DEPENSES FONCTIONNEMENT	MONTANT
RAR 2021	763 821,38 €	Charges générales	243 850,00 €
Emprunts : rembst capital	123 150,00 €	Charges personnel	268 200,00 €
Opérations d'investissement	402 233,40 €	Autres charges	101 690,00 €
		Intérêts d'emprunts	17 718,27 €
Ecritures d'ordre budgétaire	1 500,00 €	Ecritures d'ordre budgétaire	30 000,00 €
		Virement à l'investissement	231 078,66 €
Total Dépenses Investissement	1 290 704,78 €	Total Dépenses Fonctionnement	892 536,93 €
RECETTES INVESTISSEMENT	MONTANT	RECETTES FONCTIONNEMENT	MONTANT
Excédent investissement n-1	443 970,15 €	Solde Exc. fonctionnement n-1	158 340,93 €
Exc. Fonction. capitalisé n-1	319 851,23 €	Impôts et taxes	444 446,00 €
FCTVA n-2 et Taxe Aménagt	16 000,00 €	Dotations Etat	229 350,00 €
Subventions et Divers	248 304,74 €	Loyers, produits des services	54 900,00 €
Ecritures d'ordre budgétaire	31 500,00 €	Rbst charges personnel, divers	5 500,00 €
Virement du fonctionnement	231 078,66 €	Ecritures d'ordre budgétaire	0,00 €
Total Recettes Investissement	1 290 704,78 €	Total Recettes Fonctionnement	892 536,93 €
Solde Investissement	0,00 €	Solde Fonctionnement	0,00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **Adopte le budget principal 2022** tel que présenté ci-dessus
- **Donne pouvoir au Maire ou ses Adjoints pour signer** tous les actes, pièces et documents s'y rapportant.

V. BUDGET LOTISSEMENT DE LA TALBOTTIERE2 POUR 2022

Monsieur le Maire présente et détaille le Budget 2022 du lotissement de La Talbottière2 qui se synthétise ainsi :

DEPENSES INVESTISSEMENT	MONTANT	DEPENSES FONCTIONNEMENT	MONTANT
		7133 – Valeur du stock initial	102 277,00 €
3351 – Valeur du stock final	99 626,00 €	605 – Travaux	34 537,74 €
16878 – Remboursement avance	17 646,97 €	658 – Charges divers	5,00 €
Total Dépenses Investissement	117 272,97 €	Total Dépenses Fonctionnement	136 639,74 €
RECETTES INVESTISSEMENT	MONTANT	RECETTES FONCTIONNEMENT	MONTANT
001 – Excédent invest. N-1	14 995,97 €	002 – Excédent fonct. N-1	3 576,44 €
3351 – Valeur du stock initial	102 277,00 €	7015 – Vente de parcelles	33 432,30 €
		7133 – Valeur du stock final	99 626,00 €
		758 – Produits divers	5,00 €
Total Recettes Investissement	117 272,97 €	Total Recettes Fonctionnement	136 639,74 €
Solde Investissement	0,00 €	Solde Fonctionnement	0,00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **Adopte le budget 2022 du lotissement de la Talbottière 2** tel que présenté ci-dessus ;
- **Donne pouvoir au Maire ou ses Adjoints pour signer** tous les actes, pièces et documents s'y rapportant.

VI. PARTICIPATION FINANCIERE ABELIUM VERSION 2

Monsieur le Maire expose qu'actuellement le logiciel Abélium, acheté par le CIAS du Pays de Craon, est utilisé pour la gestion des services restaurations, accueils périscolaires pour la commune de La Selle-Craonnaise. Il sert également à gérer les services d'accueils de loisirs, activités sportives, séjour et activités jeunesse sur le territoire de la communauté de communes du Pays de Craon.

Les principaux intérêts de cet outil :

- dossier unique pour les familles
- Réservation à distance
- Système permettant de gérer de l'inscription à la facturation et les déclarations CAF.

Cet outil a évolué en passant à la Version Domino II avec pour changements les plus significatifs :

- Un Désign plus fluide côté gestionnaires et familles
- Plus de synchronisation entre le Portail et Domino (moins de difficulté de gestion et fonctionnement en temps réel).
- Une application compatible téléphones et tablettes pour les familles
- Une facilité en cas de séparation pour relier les enfants aux deux parents et les familles d'accueil

Le coût engendré par l'évolution vers Domino II s'élève à 24 620 € HT et comprend :

- L'accès du nouveau logiciel et portail
- L'installation et le paramétrage
- La formation d'une journée en moyenne par agent
- La mise en conformité avec la RGPD
- Les exports PESV2/ASAP (liaison trésorerie et compta)

Le CIAS a décidé de prendre en charge 70% du coût de l'évolution et demande aux communes utilisatrices une participation de 0.35 € par habitant (environ 335 € pour notre commune).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **Valide le passage à la version Abélium Domino 2** en 2022 pour notre commune
- **Accepte de payer une participation financière** pour cette évolution, de l'ordre de 0,35 € par habitant
- **Autorise Mr le Maire ou ses Adjoints à signer** tout document se rapportant à ce changement.

VII. RAPPORT DES COMMISSIONS

C
·
J
O
U
R
N
E
L
I
N
E
A
U

- **Commission Espaces verts :**
 - Commission Espaces Verts le 11/03 : aménagement de l'aire de jeux, retrait des pierres de séparation sur plusieurs espaces, réaménagement devant la mairie, aménagement du nouveau parc du bourg, entretien du cimetière avec le zéro phyto, organisation d'une journée citoyenne.
 - Devis des Ets Houillot pour l'aménagement de l'aire de jeux et divers travaux à effectuer en 2022 : 10 861,08 € ttc.
- **Commission Voiries/Urbanisme/... :**
 - Problème inondations du bas du bourg :
 - ◆ Pas de nouvelles des services de la CCPC : relance ce jour.
 - ◆ Denis a vu avec Véolia pour le problème d'infiltration chez Mr Lepage => Fuite repérée et réparée en haut de la rue des Etangs.
 - Plateau rte de Renazé : rdv avec Mayenne ingénierie le 01/03 : les plans proposés à ce jour règlent les problèmes de sécurité vis-à-vis des piétons mais ne règlent pas les problèmes des écoulements d'eau pluviale venant du lotissement vers la rue de la Gare. Mayenne Ingénierie doit présenter une nouvelle proposition.
 - Recensement en cours des panneaux à renouveler.

S
·
B
E
L
L
A
N
G
E
R

- **Commission Scolaire et Périscolaire**
 - Conseil d'école le 01/03 à 20h. :
 - ◆ Réclamations de familles concernant le changement des tarifs de la garderie. Un courrier a été envoyé aux familles leur expliquant les raisons du changement et s'excusant du retard occasionné.
 - ◆ Les enseignantes ont relancé la commune pour le soutien scolaire : mise en place en cours de réflexion pour la rentrée scolaire 2022.
 - Demande de Mme Rouxel le 24/03 pour prise en charge du coût d'un voyage scolaire de fin d'année pour tous les élèves de l'école. 1770 € de transport + 3.80 € par élève (254,60 €). Décision sera prise pour le prochain conseil.
 - Pour rappel les 2 classes d'élémentaires partent en voyage scolaire du 4 au 8 avril. Départ à 8h45.
 - Logement 3 rue Mgr Grimault : ménage effectué et clés remises à l'APE.
- **Commission Affaires sociales**
 - Réunion extraordinaire du CCAS le 08/03 pour mise en place de permanences pour collecter les dons en faveur des ukrainiens. Collectes effectuées les 12, 16 et 19/03 avant que la Protection Civile ne demande d'arrêter.
 - Réunion du CCAS le 16 mars : CA 2021 et budget 2022 votés – date pour repas du CCAS fixée au dimanche 23 octobre 2022, organisation à valider en septembre.
 - Opération « Argent de poche » 2022 lancée : réunion avec les bénévoles le 04/03 puis avec les jeunes le 05/03 : 7 présents. Du 11 au 15 avril 2022 puis du 3 au 23 juillet 2022.

S
·
D
E
R
V
A
L

- **Commission Sport/Culture/ Animation et Communication**
 - Réunions préparation fête communale du 9 juillet 2022 : les sous-commissions se réunissent pour travailler (communication, animation et logistique). Une restitution des premières réflexions le 06/04.
 - Un feu d'artifice d'une valeur de 2 500 € sera également tiré à la fin de la journée du 09/07.
 - Prochaine réunion de la commission le 13/04 pour point des dossiers en cours : fête communale, Intramuros, cadeau au CM2, nom de l'école...
- **Commission Santé**
 - Etats généraux de la Santé le 10/03 : un « livre blanc » sera rédigé reprenant toutes les réflexions menées et pointant les améliorations à apporter sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Craon.

Commission Bâtiments

- Nouvelle école : compte-rendu de la réunion de chantier du 16/03 et 23/03.
- Réunion de la Commission Bâtiments le 08/03 : discussion autour des clés des bâtiments à harmoniser. Devis transmis par Mathieu de Legallais pour 3408.17€.
- Commerce : reste l'intervention de Mr Madiot pour finaliser les travaux.
- Désamiantage et démolition de la maison 9 Place Bruchet en cours de finition. Le mur donnant sur la cour arrière du commerce sera également démoli pour créer un accès.
- Maison rue de la Brûlerie : couverture de la toiture en cours.
- Eglise : rdv avec un charpentier, un couvreur et un tailleur de pierres le 23/03 afin de constater les travaux à engager pour maintenir l'église en bonne état. Chacun établira des devis par secteur afin d'estimer le coût des travaux.
- Orion : devis en cours pour travaux de réfection intérieure de la salle (peinture, carrelage, faïence).

VIII. DIVERS

- Pollenz : création du nouveau bureau du groupement local le 03/03 avec Adrien Joncheray-Président, Hervé Lamy-Vice-Président, Chantal Bodinier-Secrétaire, Christophe Bois-Trésorier.
- Poste Accueil : mutation de l'agent en poste en mai. Annonce parue et beaucoup de CV reçus et en cours de traitement.
- Cérémonie de commémoration le 08/05 à 9h30.
- Prochain conseil municipal le jeudi 21 avril 2022.

Fin de séance à 23h10

Joseph JUGÉ

Séverine DERVAL

Sylvie BELLANGER

Lionel MOAL

Chantal JOUFLINEAU

Samuel HOUILLOT
(Excusé)

Adrien JONCHERAY

Mathieu FRÉMONT
(Excusé)

Danièle GODET

Jacky LEPAGE

Guillaume BELOUARD

Christian BLAISE

Olivier DERSOIR
(Excusé)

Cédric RIVRON
(Excusé)

Christophe BOIS
(Excusé)